

Paris, le 7 février 2022

Lutte contre les violences intrafamiliales : La Macif met en place une solution solidaire pour venir en aide aux victimes

En 2020, les chiffres des violences conjugales ont bondi de 10%, avec 159 400 personnes qui en ont été victimes dont 87% de femmes*. Face à ce constat, et en lien avec les réflexions menées depuis 2020 avec France Assureurs, la Macif met en place une solution visant à protéger les victimes des violences intrafamiliales. Fidèle à ses valeurs mutualistes, cette protection se veut collective et solidaire.

« Venir en aide aux victimes des violences intrafamiliales est une nécessité, les chiffres sont insoutenables et il est de notre devoir à tous d'agir pour être à leurs côtés. Avec la solution solidaire mise en place par la Macif, nous contribuons en partie à répondre à leurs besoins d'informations, de conseils et d'accompagnement. Cela s'inscrit clairement dans notre raison d'être qui est « de protéger le présent et de permettre l'avenir pour nous et les générations futures ». Yann Arnaud, Directeur Réponses Besoins Sociétaires et Innovation de la Macif.

1>> La prise en charge des frais et honoraires d'avocats pour la défense des droits des victimes

Grâce à l'option Assistance Juridique de leur contrat Habitation Macif, les assurés victimes de violences intrafamiliales peuvent bénéficier d'une prise en charge ** :

- des frais et honoraires d'avocat pour la défense des droits et intérêts de la victime de l'infraction pénale,
- des frais et honoraires correspondant à la première ordonnance de protection rendue par le juge aux affaires familiales,
- et de conseils personnalisés.

2>> Un accompagnement par les juristes du service Informations Juridiques de la Macif

Avec leur contrat Habitation Macif, les assurés bénéficient d'informations gratuites sur les procédures et démarches à réaliser (ordonnance de protection, autorité parentale...)** dispensées par des juristes du service Informations Juridiques joignable sur simple appel téléphonique au 09 69 39 49 95 (appel non surtaxé) du lundi au samedi de 8h à 19h.

3>> Un accès à la plateforme Macif Solidarité Coups Durs avec un conseiller personnel dédié

Tous les assurés Macif peuvent bénéficier d'un accès gratuit à la plateforme Macif Solidarité Coups Durs, le dispositif d'accompagnement de la Macif créé pour aider les sociétaires et adhérents qui font face à une situation de vie difficile. Les victimes de violences intrafamiliales pourront bénéficier d'un accompagnement personnalisé par un conseiller sensibilisé à ces sujets et en mesure de les guider vers une réponse adaptée aux besoins de la victime.

* Source : Préfecture de police et Ministère de l'Intérieur, novembre 2021

** Dans les conditions et limites d'intervention définies par la Macif.

A propos de la Macif • Assureur mutualiste, la Macif s'engage au quotidien auprès de ses 5,6 millions de sociétaires et clients pour protéger le présent et permettre l'avenir. La Macif propose des offres et services de protection simples et utiles en assurances dommages, santé-prévoyance et finance-épargne. Gérant plus de 18,4 millions de contrats la mutuelle d'assurances a réalisé un chiffre d'affaires de plus de 6,6 milliards d'euros en 2020. Depuis janvier 2021, la Macif est affiliée à Aéma Groupe. Aéma Groupe, né du rapprochement entre Aésio Mutuelle et Macif, imagine chaque jour les contours d'un monde plus juste et plus humain en plaçant la prévenance au cœur de la relation avec ses adhérents, sociétaires et entreprises clientes. Plus d'infos sur www.macif.fr.

Contacts presse :

Marion Quint • 06 28 11 56 38 – mquint@macif.fr

Marina Ducros • +33 (0)6 13 55 57 98 – mducros@macif.fr